



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Moselle

Question écrite n° 32312

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le fait qu'une enquête d'utilité publique a été organisée dans le but de réaliser des travaux d'approfondissement de la Moselle canalisée. A hauteur de la commune de Malroy, la municipalité a souligné qu'il convenait de prolonger l'enrochement prévu vers le Nord, jusqu'à hauteur de la digue d'Olgy. C'est d'ailleurs dans ce secteur que le plan d'exposition aux risques est le plus restrictif. Il s'avère cependant que malgré de nombreuses démarches, la commune n'a toujours pas obtenu de réponse précise. Elle souhaiterait en conséquence qu'elle lui indique quelle est la solution définitivement retenue pour résoudre le problème susnommé.

Texte de la réponse

Les travaux d'approfondissement par dragage de la Moselle, entre Richemond et Frouard, qui ont fait l'objet d'une enquête publique en juillet 1998, seront réalisés en 2000-2001. Conformément au contrat de plan Etat-région Lorraine, ils seront financés par Voies navigables de France, la région Lorraine et les départements de Moselle et de Meurthe-et-Moselle. Sur le secteur de Malroy, ces travaux comprennent la mise en oeuvre, sur une longueur d'environ 950 mètres, d'une protection contre le batillage par création d'une digue végétalisée et par renforcement des enrochements existants. Ces travaux viendront limiter l'érosion par l'eau des berges, ce qui aura un impact positif sur les risques de glissement de terrain, comme le confirme le dossier d'avant-projet. Il n'est toutefois pas prévu dans le cadre de ces travaux, qui n'ont pas spécifiquement pour objet de régler le problème de glissement de terrain dans le secteur de Malroy, de poursuivre cette protection jusqu'à hauteur de la digue d'Olgy. En outre, pendant la réalisation des travaux de protection, programmée de juillet 2000 à juillet 2001, un dispositif de surveillance des principales zones d'instabilité sera mis en place.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32312

Rubrique : Cours d'eau, étangs et lacs

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 20 mars 2000

Question publiée le : 5 juillet 1999, page 4051

Réponse publiée le : 27 mars 2000, page 2014